

# RÈGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS

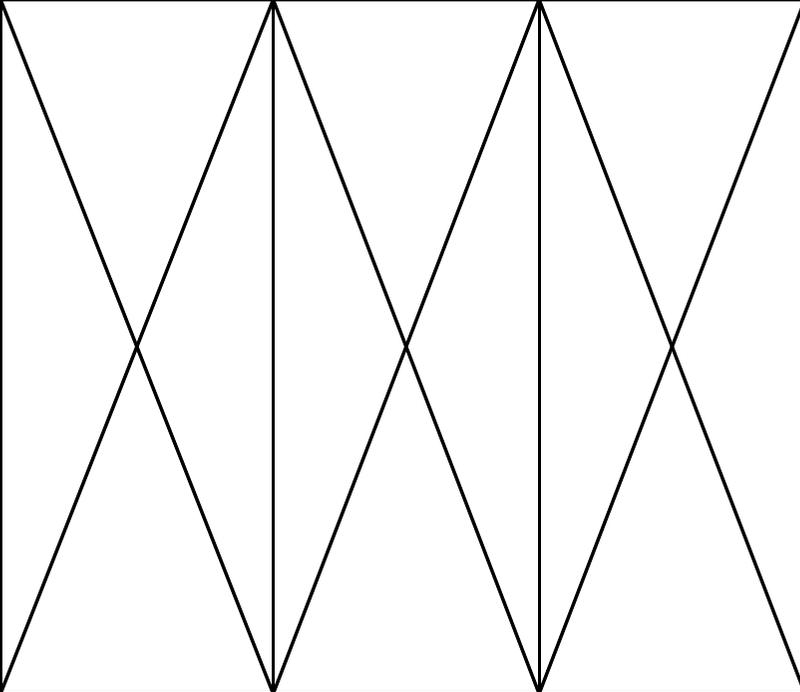
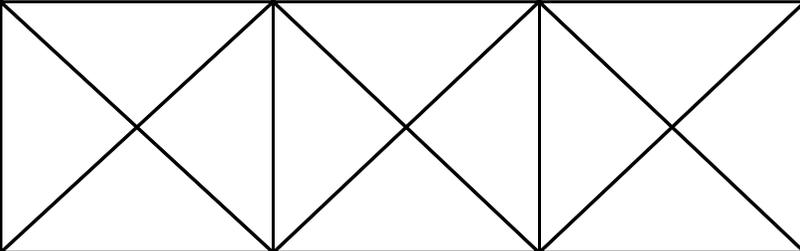
## Coupe de l'Avenir 2022-2023

Articles	U13	U15	U18F - U17M
	<u>Surclassement</u> : le surclassement en vigueur est celui du niveau <b>DEPARTEMENTAL</b>		
<b>1 – Joueur(se)s</b>	<i>Rappel de l'article 429 - RG de la FFBB : Un joueur des catégories d'âge U15 et moins ne peut participer à plus d'une rencontre sur trois jours de suite (consécutifs) qu'il soit surclassé ou non (à l'exception des tournois, pour autant que le temps de jeu soit réduit, et des phases finales des compétitions nationales).</i>	<i>Un joueur des catégories d'âge U15 et moins ne peut participer à plus d'une rencontre par week-end sportif sur trois jours de suite (consécutifs) qu'il soit surclassé ou non (à l'exception des tournois, pour autant que le temps de jeu soit réduit, et des phases finales des compétitions nationales).</i>	<i>Rappel de l'article 429.1 - RG de la FFBB : Un joueur des catégories de pratique U17 et plus ne peut participer à plus de deux rencontres sur trois jours de suite (consécutifs)</i>
<b>2- 2 équipes du même club</b>	Les équipes du même club doivent se rencontrer dès les quarts de finale		
<b>2 – Mutualisation possible entre associations</b>	Les équipes en CTC, INTER-EQUIPES ou en ENTENTE sont autorisées à jouer.		
<b>3 - Equipe vainqueur</b>	L'équipe vainqueur sera celle qui remportera le plus de quart temps. Les 6 quarts temps doivent être jouer.		
<b>3 – Temps de jeu</b>	6 périodes de 6 minutes. Les deux dernières minutes de chaque période sont décomptées. Mi-temps de 10 minutes, intervalles de 2 minutes entre chaque période.	6 périodes de 7 minutes. Les deux dernières minutes de chaque période sont décomptées. Mi-temps de 10 minutes, intervalles de 2 minutes entre chaque période.	6 périodes de 7 minutes. Les deux dernières minutes de chaque période sont décomptées. Mi-temps de 10 minutes, intervalles de 2 minutes entre chaque période.
<b>4 – Temps mort</b>	1 temps mort par quart temp par équipe		

### 5- Fautes collective

Identique au match de championnat

Articles	U13	U15	U17M et U18F
<b>4 – Forme d'opposition</b>	<b>4 contre 4</b>	<b>5 contre 5</b>	

<p><b>5 – Directives techniques</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toutes les défenses de zone, zone- press sont <b>INTERDITES</b>.</li> <li>• Toutes les défenses homme-à- homme (fille-à-fille) tout terrain avec des prises à deux sont <b>INTERDITES</b>.</li> <li>• Tous les écrans sur le porteur du ballon sont <b>FORTEMENT DECONSEILLES</b>.</li> <li>• Tous les écrans entre non-porteurs du ballon sont <b>FORTEMENT DECONSEILLES</b>.</li> </ul> <p><b>En cas d'entorses aux directives techniques, l'entraîneur devra le faire enregistrer sur la feuille de marque dans la case "réserves".</b>  <u>Sanction(s) en cas de manquement aux directives techniques.</u>  Après plusieurs signalements et une constatation d'une personne habilitée par la Commission Technique (ou directement une constatation d'une personne habilitée par la Commission Technique) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la rencontre perdue par pénalité (rencontre constatée par la personne habilitée)</li> </ul>			
<p><b>6 – Occasion de remplacement supplémentaire</b></p>	<p>Une occasion de remplacement commence lorsqu'un panier du terrain est marqué dans les deux (2) dernières minutes des 3 premières périodes de la rencontre, seulement pour l'équipe adverse de celle qui a marqué (« panier encaissé »). Dans ce cas précis, le chronométrateur devra arrêter le chronomètre de jeu.</p>			
<p><b>7 – Date et horaire des rencontres</b></p>	<p>La gestion des rencontres est assurée par le Comité.  L'horaire des rencontres est le <b>samedi à 13h00</b>.</p>	<p>La gestion des rencontres est assurée par le Comité.  L'horaire des rencontres est le <b>samedi à 16h30</b>.</p>	<p>La gestion des rencontres est assurée par le Comité.  L'horaire des rencontres est le <b>samedi à 14h30</b>.</p>	

Articles	U13	U15	U17M et U18F
<p><b>8 – Matériel et équipements</b></p>	<p>Ballons : Féminine : <b>Taille 5</b>  Masculin : <b>Taille 6</b></p>	<p>Grands paniers (3,05m).  Ballons : Féminine : <b>Taille 6</b>  Masculin : <b>Taille 7</b></p>	
<p><b>9 – Logiciel e-marque</b></p>	<p>Le Logiciel fédéral e-marque V2 est <b>OBLIGATOIRE</b>. Le club recevant doit mettre à disposition des OTM le matériel informatique nécessaire à la tenue du logiciel.  <b>Se reporter aux textes référent des « Règlements Sportifs Généraux ».</b></p>		

<b>10 – Pénalités pour manquement aux règles</b>	Se référer aux Règlements sportifs généraux de la Ligue d'Occitanie : dispositions financières.		
<b>11 – Qualifications et licences</b>	<p>Nombre de joueur(se)s autorisé(e)s : <b>10 au plus</b>.  Licences C ou AST CTC <b>pas limitation</b>  Licences C1 ou C2 ou T ou AST hors CTC : <b>5 au maximum</b></p> <p>NOTA : Le total de l'ensemble de ces licences sur la feuille de marque ne devra, en tout état de cause dépasser le nombre de <b>cing</b>.</p>		
<b>12 – Pas de résultat nul</b>	Si chaque équipe remporte 3 quarts temps, la rencontre se poursuit par autant de prolongation de cinq (5) minutes que cela sera nécessaire pour obtenir un résultat positif.		
<b>Articles</b>	<b>U13</b>	<b>U15</b>	<b>U17M et U18F</b>
<b>14 – Sanction en cas de forfait ou pénalité</b>	Une association sportive ayant une défaite par « FORFAIT » ou par « PENALITE » sera considérée comme ayant le plus mauvais goal average des associations sportives à égalité de points.		
<b>15 – Communication des résultats</b>	<p>Les résultats des rencontres doivent être rentrés sur :  Internet : <a href="http://extranet.ffbb.com/fbi">http://extranet.ffbb.com/fbi</a>  <b>AVANT LE DIMANCHE SOIR 20H.</b></p>		
<b>16 – Communication des fichiers emarque</b>	<p><b>En cas de feuille de marque électronique faite avec l'aide d'un fichier importé de FBIV2</b>, le club recevant doit déposer le fichier export.zip de la rencontre avec le système d'envoi sur la page suivante :  <a href="http://www.ffbb.com/ffbb/officiels/otm/e-marque">http://www.ffbb.com/ffbb/officiels/otm/e-marque</a></p> <p>En cas de feuille de marque électronique faite en saisie manuelle, le club recevant doit transmettre les deux fichiers suivants (export.zip et feuille de marque en pdf) par courrier électronique à l'adresse fournie par la Commission des Compétitions organisatrice <b>AVANT LE DIMANCHE SOIR 20H.</b></p>		
<b>17 - Officiels</b>	<p><b><u>S'agissant des Arbitres,</u></b>  Les arbitres sont désignés par la C.D.O. compétente territorialement, en fonction de la division concernée.  Les indemnités d'arbitrage doivent être remboursées, sur la présentation de la convocation, à parts égales, par les deux associations sportives avant la rencontre et selon le barème établi.</p> <p><b><u>En cas d'absence de désignation,</u></b> le club qui reçoit étant organisateur, c'est à lui de prévoir une ou deux personnes pour arbitrer la rencontre. Ces personnes doivent obligatoirement être licenciées (licence joueur) et peuvent ne pas être arbitre officiel. Si le club organisateur n'a pas trouvé de personne pour arbitrer, c'est un joueur de l'équipe recevante qui devra obligatoirement officier.  Cet article s'inscrit dans les règlements sportifs généraux de la Ligue d'Occitanie dans le cadre de l'article 31.  Les pouvoirs de l'arbitre (ou des arbitres) ainsi désigné(s) sont applicables conformément à l'article 32 des règlements sportifs généraux de la Ligue d'Occitanie.</p> <p><b><u>S'agissant des OTM,</u></b> les dispositions de l'article 39 sont applicables.</p>		
<b>18 – Délégué du club</b>	<p>Les dispositions de l'article 42 des Règlements sportifs généraux de la Ligue d'Occitanie sont en vigueur.  En cas de défaut de délégué de club, ni de personne majeure licenciée encadrant l'équipe, le ou la Président(e) de l'association sportive recevant sera responsable es-qualité de la bonne tenue de ses licenciés ainsi que de ses accompagnateurs et « supporters » : (cf règlement disciplinaire général de la FFBB) des Règlements sportifs généraux de la FFBB</p>		
<b>19 – Remise en jeu rapide en zone arrière</b>	L'ARBITRE NE DOIT PAS TOUCHER LE BALLON LORS DES REMISES EN JEU EN ZONE ARRIERE SAUF APRES UNE FAUTE ou UN TEMPS-MORT.		

<b>Remplacement</b>	<p>Les remplacements en zone arrière ne sont donc plus autorisés sauf si une contre attaque n'est pas possible, c'est-à-dire en cas de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faute</li> <li>• Temps-mort</li> <li>• Arrêt de jeu prolongé (joueur blessé, ballon dans les tribunes, ...)</li> </ul>	
<b>20 – Ligne à 3 points</b>	<b>6,25 M (LIGNE EN POINTILLE)</b>	<b>6,75M</b>

Articles	U13	U15	U17M et U18F
<b>21 – Temps de possession</b>	Quand l'équipe attaquante récupère le ballon après qu'il a touché l'anneau (rebond offensif) elle dispose de 14 secondes pour tirer (et non plus 24 sec.)		
<b>22 – Statut de l'entraîneur</b>	Ne s'applique pas à ces divisions		
<b>23 – Règlement Financier Participation financière des clubs</b>	Ne s'applique pas à ces divisions		
<b>24 – Cas particuliers</b>	Tous les cas particuliers qui pourraient survenir en cours ou à la fin de la saison, et non prévus dans le présent règlement, seront traités par le BUREAU DU COMITE ORGANISATEUR DE LA COUPE DE L'AVENIR.		

Articles				
----------	--	--	--	--

<b>Tableau des écarts sur chaque début de quart temps (sauf sur la prolongation).</b>		<b>OCC</b>	<b>R2</b>	<b>ID1</b>	<b>ID 2 et 3</b>	<b>Dép</b>
	<b>OCC</b>	0	3	4	5	6
	<b>R2</b>		0	3	4	5
	<b>ID1</b>			0	3	4
	<b>ID 2 ET 3</b>				0	3
	<b>Dep</b>					0



